

Art. 3 — Le comité est composé comme suit :

- 1 - le directeur national de la BCEAO pour le Togo, Président
- 2 - les directeurs généraux des banques et établissements financiers de la place, Membres ;
- 3 - les directeurs généraux des compagnies d'assurance de la place, Membres ;
- 4 - le directeur général de l'office des Postes et Télécommunications du Togo, Membre ;
- 5 - le Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie du Togo, Membre,
- 6 - trois représentants des opérateurs économiques, Membres ;
- 7 - le directeur de l'économie, Membre ;
- 8 - le directeur général du trésor et de la comptabilité publique, Membre ;
- 9 - le directeur des Assurances, Membre.

Art. 4 — L'agence principale de la BCEAO à Lomé assure le secrétariat du comité.

Art. 5 - Le comité se réunit au moins une fois par trimestre ou chaque fois que nécessaire dans les locaux de la BCEAO.

Art. 6 — Le comité peut s'adjoindre toute personne dont la compétence peut être utile à la réalisation de sa mission.

Art. 7 — Le directeur national de la BCEAO pour le Togo est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 5 janvier 1995

E. K. DADZIE

MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Nomination

Arrêté interministériel n° 5/MSP-SN/METFP du 6 janvier 1995 — Dr Sénamé Koffi AKPADZA, n° mle 028096-V, médecin en chef 3e échelon, maître assistant à la faculté de médecine, en service à la gynécologie obstétrique du Centre Hospitalier Universitaire de Tokoin, est nommé directeur de l'école nationale des sages-femmes d'Etat du Togo en remplacement du professeur Kossi Anyako ASSIMADI, muté.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.

Arrêté interministériel n° 6/MSP-SN/METFP du 6 janvier 1995 — Est et demeure rapportée la décision n° 12/88/MSPASCF du 18 janvier 1988, portant nomination.

Dr Moustafa MIJIYAWA, médecin rhumatologue 4^e échelon, n° mle 036240-A, maître assistant à la faculté de médecine, en service à la rhumatologie du Centre Hospitalier Universitaire de Tokoin, est nommé directeur de l'école nationale des auxiliaires médicaux, en remplacement du professeur Sopho Bouraïma BOUKARI, muté.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ARRETE N° 001/UB/R/95 portant nouvelle dénomination de la Direction des Affaires Académiques, de la Scolarité et de la Recherche Scientifique (DAASRS).

LE RECTEUR, PRESIDENT DU CONSEIL
DE L'UNIVERSITE DU BENIN

Vu le décret n° 70-156/PR du 14 septembre 1970, portant création de l'Université du Bénin ;

Vu le décret n° 70-157/PR du 14 septembre 1970 et 72-181/PR du 5 septembre 1972 portant création des écoles de l'Université du Bénin ;

Vu le décret n° 75-76/PR-MEN du 4 avril 1975, fixant le statut de l'Université du Bénin ;

Vu le décret n° 83-110/PR-METQDRS du 3 juin 1983, modifiant et complétant le décret n° 75-76/PR-MEN du 4 avril 1975 fixant le statut de l'Université du Bénin ;

Vu le décret n° 88-162/PR du 29 septembre 1988, portant transformation des écoles de l'Université du Bénin en facultés ;

Vu l'arrêté n° 150/MENRS du 23 décembre 1994 portant création d'une Direction de la Recherche Scientifique à l'Université du Bénin ;

ARRETE

Article premier : La Direction des Affaires Académiques, de la Scolarité et de la Recherche Scientifique est désormais dénommée Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS).

Art. 2 : Les dossiers relatifs à la recherche universitaire sont traités par la direction de la recherche nouvellement créée.

Art. 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Arrêté n° 2/UB/R du 12 janvier 1995 — Les responsabilités au sein de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité sont réparties comme suit :

- **Directeur des Affaires Académiques et de la Scolarité**
coordination générale et problèmes relatifs aux affaires académiques.

- **Directeur-Adjoint des Affaires Académiques et de la Scolarité**

Problèmes relatifs à la Scolarité.

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature

Nomination

Arrêté n° 7/MENRS du 10 janvier 1995 — M. AKPAGANA Koffi n° mle 031359-H, maître-assistant en service à la Faculté des Sciences (FDS) de l'Université du Bénin, inscrit sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître de conférences par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI) session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommé maître de conférences en biologie végétale pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 8/MENRS du 10 janvier 1995 — M. DOGBA Kodzo Mawulawoè n° mle 010397-X, maître-assistant en service à l'Ecole des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA) de l'Université du Bénin, inscrit sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître de conférences par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommé maître de conférences en Zoologie Parasitologie pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 9/MENRS du 10 janvier 1995 — Mlle AGUIGAH Dola Lawoè Akofa n° mle 035895-H, assistante en service à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Bénin, inscrite sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître-assistant par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommée maître-assistante en Archéologie pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 10/MENRS du 10 janvier 1995 — M. GOEH-AKUE N'buéké Adovi n° mle 000297/PEC, maître-assistant délégué contractuel en service à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Bénin, inscrit sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître-assistant par le

Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommé maître-assistant en Histoire Economique pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 11/MENRS du 10 janvier 1995 — M. KOMLA Ahlonko Mawuko n° mle 034986-C, maître-assistant délégué en service à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Bénin, inscrit sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître-assistant par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommé maître-assistant en Sciences de l'Education pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 12/MENRS du 10 janvier 1995 — M. KOSSI-TITRIKOU Komi, n° mle 0292/PEC, maître-assistant délégué contractuel en service à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Bénin, inscrit sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître-assistant par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommé maître-assistant en Ethnologie pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 13/MENRS du 10 janvier 1995 — Mme KPON-TON Ayélé née EKUE, n° mle 019761-B, assistante en service à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Bénin, inscrite sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître-assistant par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 15 au 23 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommée maître-assistante en Histoire pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 14/MENRS du 10 janvier 1995 — M. OGOUN-DE Djinadou Lassissi, n° mle 006970-L, maître-assistant en service à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLESH) de l'Université du Bénin, inscrit sur la liste d'Aptitude aux fonctions de maître-assistant par le Comité Consultatif Inter-africain (CCI), session du 14 au 24 juillet 1994, tenue à Bangui (République de Centrafrique), est nommé maître-assistant en Géographie pour compter du 1^{er} janvier 1995.

Arrêté n° 15/MENRS du 10 janvier 1995 — M. TCHAMIE Thiou Tanzidani Komlan n° mle 038259-D, maître-assistant délégué en service à la Faculté des Lettres et Sciences